



Section académique du
SNES-FSU
16 av. du 8 Mai 1945
BP 137
38403 Saint Martin d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
stagiaire@grenoble.snes.edu

STAGES SYNDICAUX

Entrée dans le métier

Jeudi 14 novembre
à Annecy ET à Grenoble

Demande de congé à formuler par écrit auprès de votre chef d'établissement un mois avant le stage. Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour tous, syndiqués ou non. Passé cette date, vous pouvez tout de même solliciter une autorisation d'absence.

Les 2 stages sont construits sur le même modèle, choisissez celui qui vous arrange.

Modalités et inscriptions : <https://grenoble.snes.edu/stages-syndicaux-2019-2020-s-informer-pour-agir-1559.html>

Un stage syndical spécial « Entrée dans le métier », pour quoi faire ?

Ceux qui ont assisté à nos stages savent qu'il est précieux de pouvoir **prendre du temps** pour échanger, s'informer, réfléchir collectivement... La formation syndicale est un droit (et comme tous les droits elle ne s'use que si on ne s'en sert pas!).

Depuis plusieurs années, nous accompagnons les stagiaires et "entrants dans le métier", nous avons probablement rencontré et conseillé nombre d'entre vous lors de nos permanences à l'Espé et lors de nos stages syndicaux. Cette année encore, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question. Ecrivez-nous pour recevoir les mémos TZR ou CPE dans lesquels vous trouverez une multitude d'informations utiles.

Cette année, moins préoccupés par des problèmes urgents liés à la formation et à la titularisation, vous aurez plus de temps pour découvrir les propositions du SNES-FSU, participer à nos stages, lire nos publications, participer aux réunions syndicales dans vos établissements...

En attendant, il est bien sûr indispensable de vous (re)syndiquer.

- ▶ Pour être sûr d'être informé, mais aussi défendu individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité pour tous.
- ▶ Pour **contribuer au financement collectif, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité (pour info, le coût réel de la cotisation, après crédit d'impôt est de 49 euros pour un certifié au 3^e échelon).**
- ▶ Pour **se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous avons à construire ensemble**, riposter aux attaques et défendre nos métiers, débattre des nécessaires évolutions du système éducatif et les élaborer ensemble, participer à la constructions d'alternatives.

Bulletin d'adhésion et adhésion en ligne sur <https://grenoble.snes.edu>

Cécile Sanchez et François Lecointe

Proposition de déroulement du stage

Le matin (9h-12h)

Vos questions sur le début d'année

Prise de fonction comme titulaire

Les droits des titulaires

- Indemnités (ZEP, ISOE)
- Salaire, congés...
- Evaluations, RDV de carrière
- Avancement, promotion
- Les différents types de postes
- Qu'est-ce qu'être TZR ?

Le SNES-FSU, pour quoi faire ?

Organisation (S1, S2...), fonctionnement, valeurs

L'après-midi (13h30-16h30)

- **Le collectif dans mon établissement** : les différentes instances, les conseils, les intervenants. Quels enjeux, quelles actions ?
- **Dans ma classe** : les pratiques pédagogiques et l'évaluation des élèves, entre liberté pédagogique et injonctions diverses.
- **Réformes passées, en cours ou à venir**, l'actualité au collège et au lycée.

Comment s'inscrire au stage ?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Depuis toujours, le SNES-FSU organise des stages qui concernent les droits des personnels, les conditions de travail, et également l'évolution de nos métiers, de nos disciplines, etc. Ces stages s'adressent à tous - **syndiqués et non syndiqués** – et sont suivis chaque année par de nombreux collègues.

Pour exercer ce droit, vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence (voir p. 4) un mois avant, après l'avoir reproduite et complétée. L'autorisation de participation est un droit, et ne peut donc pas vous être refusée. Vous conservez votre salaire et vous n'avez pas à rattraper vos cours. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois ces formalités effectuées, **n'oubliez pas de nous confirmer votre participation** (<https://grenoble.snes.edu/stages-syndicaux-2019-2020-s-informer-pour-agir-1559.html>) afin que nous puissions prévoir l'accueil des stagiaires et les documents en nombre suffisant.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM Prénom

à Mme la Rectrice

Grade et fonction

s/c de M. [ou Mme]

Établissement

Principal[e] ou Proviseur[e] du
collège/lycée

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le [1], [2] pour participer à un stage académique de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le

[1] Indiquer la date du stage

[2] Le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] : n'indiquer que les demi-journées comportant des heures de cours ou de service

Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé !

Contactez-nous à l'adresse mél stagiaire@grenoble.snes.edu

Consultez le site <https://grenoble.snes.edu>

SNES Section de l'Ardèche PRIVAS
04 75 64 51 15 / 06 81 82 73 25
snes-ardeche@wanadoo.fr

SNES Section de l'Isère GRENOBLE
04 76 23 14 18
snes.fsu38@wanadoo.fr

SNES Section de la Drôme VALENCE
04 75 56 77 77 / 07 80 37 65 42
snes26@wanadoo.fr

SNES Section de Savoie CHAMBERY
04 57 08 92 17
s2.73@grenoble.snes.edu

SNES Section de Haute-Savoie ANNECY
04 50 45 10 71 haute-savoie@grenoble.snes.edu